

Quant aux abréviations finales, qui n'offrent qu'un intérêt secondaire, et aux abréviations conventionnelles, on ne les verra que lorsqu'on sera suffisamment versé dans les premières.

Toute cette étude préliminaire ne prendra pas au maximum plus d'une quinzaine de jours.

Aussitôt qu'on pratiquera les abréviations d'une manière correcte et régulière, on abordera les exercices de vitesse.

L'étudiant choisira de préférence un texte qu'il saura par cœur ; il le transcrira en métagraphie, et, lorsqu'il en aura en main toutes les phrases, tous les alinéas, il l'écrira chaque jour en entier plusieurs fois de suite, avec la plus grande rapidité possible (1).

Comme l'observe judicieusement M. Cuvellier, ces exercices constituent les gammes du sténographe.



Ainsi préparé, l'étudiant pourra sans peine attaquer le morceau de résistance qui doit enfin l'élever au titre de praticien : nous voulons parler des dictées et des cours publics.

Il commencera par la dictée, d'un abord plus accessible, puisqu'il peut à son gré diriger la vitesse du débit.

La sténographie des cours publics, des débats parlementaires ou judiciaires, des discours et des sermons prononcés à une certaine vitesse, formera la dernière période d'entraînement de l'*aspirant-praticien* ; elle lui donnera son dernier lustre et sa consécration suprême.

Sans être absolument indispensable, une telle pratique n'en est pas moins d'une grande utilité, puisqu'elle place le sténographe en présence des difficultés mêmes qu'il devra surmonter dans le cours de sa carrière. C'est ainsi qu'il prendra l'habitude d'écrire dans des positions plus ou moins incommodes ; il s'aguerrira contre la fougue et la prolixité des orateurs ; il acquerra une lucidité d'esprit, un calme, une maîtrise qui lui feront véritablement dominer son sujet (2).

La fréquentation des cours publics aura enfin pour l'étudiant cet inappréciable avantage d'étendre et de fortifier sa culture intellectuelle.

(1). MM. Estoup, sténographe de la Chambre des députés, en France, et M. J.-B. Weber, sténographe du parlement de Luxembourg, qui remplissent aujourd'hui si supérieurement leurs fonctions, ont eu l'ingénieuse idée, au début de leur période d'entraînement, de se composer un texte d'environ mille mots, renfermant les expressions les plus usitées du style parlementaire. Après l'avoir appris par cœur, ils l'ont écrit plusieurs fois en sténographie abrégée, et sont ainsi parvenus, en un laps de temps fort court, à une très grande rapidité.

(2). Il est bien entendu que tous ces exercices de vitesse ne doivent pas faire abandonner complètement à l'élève les copies à main posée du début. Celles-ci restent nécessaires pour conserver à la sténographie la régularité du mouvement et la correction des tracés. " L'emploi exclusif des gammes sténographiques, constate M. Choquet, excellent pédagogue français, tend à déformer l'écriture. C'est ainsi que M. Michel Bréal, dans une étude sur la *Phonétique*, observe qu'en signant son nom une dizaine de fois, la dixième signature se trouve ordinairement la moins lisible. M. l'abbé Émile Duployé avait déjà constaté, durant l'année 1888, que c'était toujours le dernier chiffre qui était le plus mal conformé. D'où la nécessité, conclut M. Choquet, d'alterner les exercices calligraphiques avec les exercices de vitesse, en s'appliquant plutôt à la métagraphie intégrale exécutée à toute vapeur ".